

## **Création d'une Bande Débroussaillée de Sécurité aux abords de la piste de Défense des Forêts Contre les Incendies L8 à Régusse.**

Le Var est l'un des départements les plus boisés de France. Le changement climatique actuel augmente l'intensité des épisodes de sécheresse, accentuant le risque de feux de forêts. Le peuplement forestier de chênes verts et pubescents à Régusse est relativement dense, le risque incendie est accru.

Afin de protéger le massif situé plus à l'est, la piste DFCI L8 va être rénovée par la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon avec le financement du Département du Var. La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Société du Canal de Provence (SCP). Une Bande Débroussaillée de Sécurité (BDS) va également être réalisée aux abords de cette piste. Par ailleurs, pour renforcer cet ouvrage et gérer durablement cette forêt, des opérations sylvicoles pourraient être réalisées au-delà du périmètre défini.

Deux types d'interventions seront réalisés:

-La création d'une BDS. Elle se caractérise par une coupe d'arbres et un débroussaillage sur 100 mètres de largeur, 80 mètres du côté nord de la piste et 20 mètres de l'autre sur la totalité de la piste. Cette BDS, dont la réalisation est obligatoire, se situe en partie sur des terrains privés. Le Département du Var a donc fait appel au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) pour contacter l'ensemble des propriétaires des parcelles boisées afin qu'ils puissent vendre leurs bois plutôt qu'ils soient laissés au sol après la coupe.

-Par ailleurs, des coupes de bois dans la forêt privée pourront être réalisées au-delà du périmètre de la BDS, elles seront facultatives et réalisées uniquement si le peuplement d'arbre est assez développé. Les objectifs de ces coupes sont :

Le renforcement de l'efficacité de la BDS en réduisant la masse combustible à proximité et par conséquent réduire l'intensité du feu et faciliter sa maîtrise.

L'amélioration de la qualité du peuplement forestier et la capacité d'accueil de la biodiversité.

Pour les deux types d'opérations, le bois de chauffage sera acheté aux propriétaires puis revendu localement.

Pour de plus amples explications veuillez contacter:

Guillaume REYES pour le CNPF  
[Guillaume.reyes@cnpf.fr](mailto:Guillaume.reyes@cnpf.fr)  
06 75 69 61 64

Patrice FACQUET pour le Département du Var  
[pfacquet@var.fr](mailto:pfacquet@var.fr)  
06 18 72 08 18

Jean Marc LEAUTIER pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon  
[jmleautier@cclgv.fr](mailto:jmleautier@cclgv.fr)  
06 10 30 13 78